



ACADÉMIE DE STRASBOURG

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation académique à l'action culturelle

Délégation académique à l'action culturelle

Référence : 2022-022

Affaire suivie par :

Hélène Riehl

Tél. 03 88 23 39 19

Mél : helene.riehl@ac-strasbourg.fr

Adresse postale

6 rue de la Toussaint

67975 Strasbourg cedex 9

Strasbourg, le 22 février 2022

La rectrice de l'académie
à

Mesdames et messieurs les directeurs d'école
Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation
nationale en charge d'une circonscription
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

s/c de monsieur l'IA-DASEN du Bas-Rhin
et de monsieur l'IA-DASEN du Haut-Rhin

Objet : Printemps de l'architecture 2022

P.j. : Fiche d'inscription au Printemps de l'architecture

Le « Printemps de l'architecture 2022 » se déroulera du **4 au 8 avril 2022** au cours de la « semaine des arts ».

Ce temps fort dédié à l'architecture, lancé en 2014, permet à un enseignant, à une école ou un établissement scolaire de mettre en valeur une action ponctuelle ou plus conséquente et/ou de proposer une rencontre, une visite, etc. selon les intentions pédagogiques des enseignants.

Afin de soutenir cette opération, le **Conseil Régional de l'Ordre des Architectes (CROA) Grand Est et la Maison Européenne de l'Architecture-Rhin supérieur (MEA)** s'engagent, comme les années précédentes, à assurer la mise en relation avec un architecte professionnel ou un étudiant en architecture. Il interviendrait bénévolement sur un créneau de 2 heures afin de répondre à une demande d'intervention. Cette demande sera à préciser dans le formulaire d'inscription à nous transmettre.

Chaque école ou établissement scolaire peut décider de participer au « Printemps de l'architecture » en menant une action laissée à la libre appréciation des enseignants. Elle pourra prendre des formes et des temps variés : de la rencontre avec un intervenant architecte lors d'une matinée consacrée à la sensibilisation aux métiers de l'architecture à des actions et des projets menés par une équipe éducative autour d'une ou de visites de sites, de la réalisation d'esquisses, de maquettes, de prises de vues photographiques ou vidéos à des études documentaires voire des interviews sur le terrain, etc.

La fiche d'inscription permettra également de préciser votre démarche et les différentes actions menées au sein de votre structure scolaire.

Le retour par mail (ce.actions-culturelles@ac-strasbourg.fr et helene.riehl@ac-strasbourg.fr) des fiches est fixé au **22 mars 2022**, délai de rigueur.

Hélène Riehl (helene.riehl@ac-strasbourg.fr), chargée de mission en architecture à la délégation académique à l'action culturelle, se tient à votre disposition pour répondre à vos demandes.

Cette éventuelle participation doit être valorisée sur l'application ADAGE (onglet « recensement », « Recenser », puis « Actions et événements culturels » et dans « Événements », sélectionner « Printemps de l'architecture »).

Je vous remercie de bien vouloir assurer la diffusion la plus large possible de cette opération académique qui s'inscrit pleinement dans le cadre du **parcours d'éducation artistique et culturelle** (PÉAC) des élèves.


Elisabeth Laporte